



# Rapport 2013

---

**12** MOIS

(1<sup>er</sup> janvier - 31 décembre 2013)

---

**14** VISITES, RÉUNIONS,  
CONFÉRENCES

Antilles du Commonwealth, Belgique, Biélorussie, Espagne (trois fois), Italie, Norvège, Pologne, Suisse (trois fois), Tadjikistan et Thaïlande

---

**15** MEMBRES

M. Giuliano Amato, Mme Louise Arbour, M. Robert Badinter, M. Mohammed Bedjaoui, Mme Ruth Dreifuss, Mme Michèle Duvivier Pierre-Louis, Mme Hanne Sophie Greve, Mme Asma Jahangir, Mme Ioanna Kuçuradi, Mme Gloria Macapagal-Arroyo, M. Rodolfo Mattarollo, M. Federico Mayor, M. Ibrahim Najjar, M. Bill Richardson, M. José Luis Rodríguez Zapatero

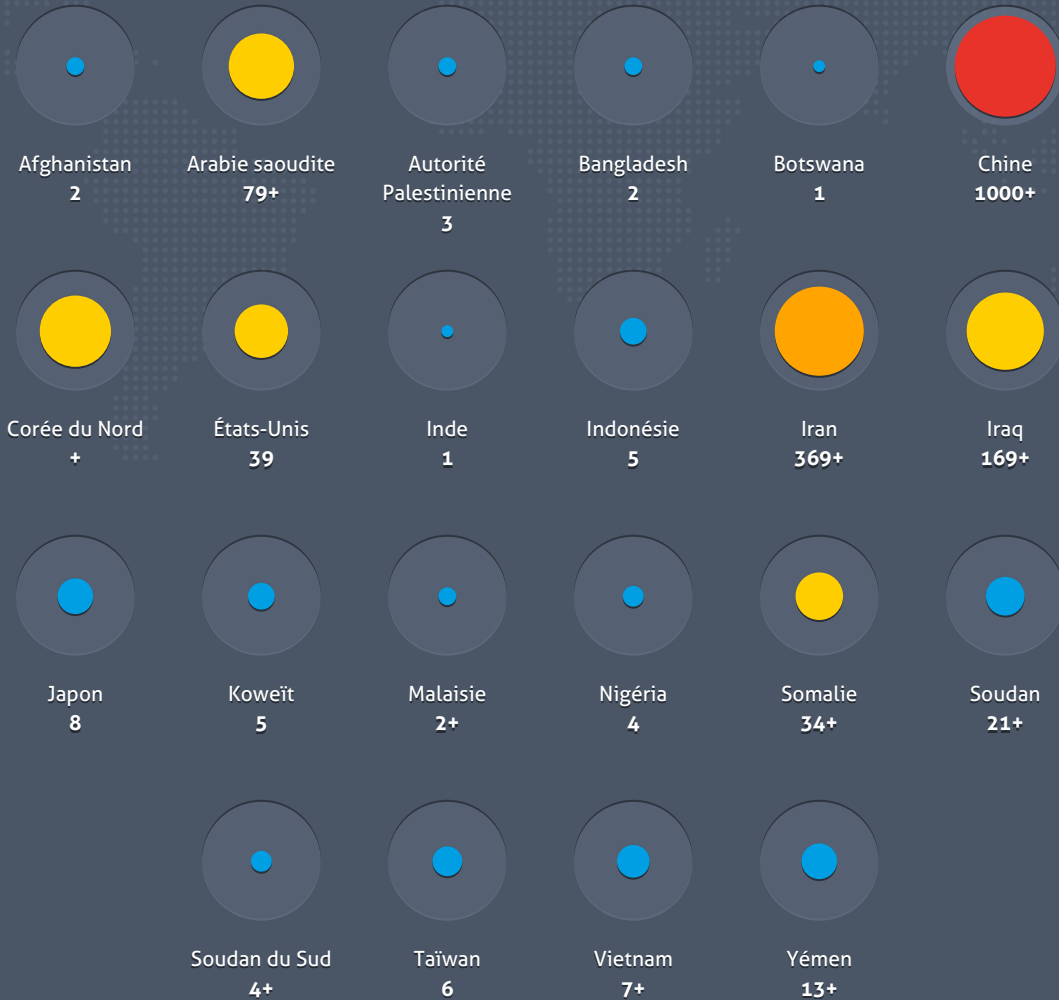
---

**1** ABOLITION

Maryland (États-Unis)

# 2013

## Exécutions



Pays qui ont procédé à des exécutions (nombre) en 2013.  
Source: Amnesty International, Condamnations à mort et exécutions en 2013.

# Table des matières

**3**

Message du Président

**4-7**

La CIPM (qui nous sommes, notre mandat, nos méthodes de travail, nos membres)

**8-9**

L'évolution de la peine de mort en 2013

**10-15**

Ce que nous avons accompli (principales actions de la CIPM en 2013)

**16-17**

Stratégie de communication et médias numériques

**18**

Mise en œuvre de partenariats stratégiques et publications

**19**

Rapport de l'auditeur pour 2013

**20-21**

Annexes



# Message du Président

« Rejeter la peine capitale signifie choisir le type de société dans lequel nous voulons vivre et les valeurs – dont les droits de l’homme et la dignité de la personne humaine, la démocratie et la primauté du droit – que nous voulons défendre. La CIPM est fermement convaincue que l’assassinat au nom de l’État n’a pas sa place dans une société moderne et civilisée. »

**Federico Mayor**

Président de la Commission internationale contre la peine de mort,  
ancien directeur général de l’UNESCO et ancien ministre espagnol de l’Éducation et  
des Sciences

En 1948, au moment de l’adoption de la Déclaration universelle des droits de l’homme, seuls huit États avaient aboli la peine de mort. Au cours des dernières années, la situation a considérablement changé : d’après les Nations Unies, quelque 150 pays ont soit aboli la peine de mort soit cessé de l’appliquer. Cette évolution vers l’abolition de la peine de mort est observée dans toutes les régions du monde, indépendamment du système politique, de la religion, de la culture ou de la tradition.

La Commission internationale contre la peine de mort (CIPM) a été créée en 2010 afin de contribuer à la tendance mondiale contre la peine de mort et de jouer un rôle clé dans le mouvement international qui œuvre en vue de son abolition universelle. Nous avons mené en 2013 plusieurs actions afin de renforcer et de consolider la tendance générale à l’abolition de la peine capitale. On trouvera ci-après un rapport complet sur les actions menées par la CIPM. Je tiens toutefois à souligner certaines d’entre elles. Lors de sa réunion du mois d’avril à Oslo, la CIPM a publié un rapport intitulé « Comment les États abolissent la peine de mort », consacré à l’expérience dans ce domaine de treize pays de toutes les régions du monde. Des membres de la CIPM se sont rendus en mission dans les Antilles du Commonwealth (**Barbade, Trinité-et-Tobago, Jamaïque**) ainsi qu’au **Tadjikistan** pour soutenir les efforts entrepris en vue d’abolir la peine capitale. Ils ont également pris part à des réunions de haut niveau consacrées à des questions en rapport avec la peine de mort et organisées par le **Conseil de l’Europe, l’Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe** et le **Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l’homme**, et ont pris part au **5e Congrès mondial contre la peine de mort** qui a eu lieu du 12 au 15 juin 2013 à Madrid. Le 10 octobre, la CIPM et l’**Union interparlementaire** ont célébré la Journée mondiale contre la peine de mort en organisant conjointement, à Genève, une table ronde intitulée « Les parlementaires, acteurs décisifs de l’abolition de la peine de mort » qui a réuni des parlementaires de quatorze pays, en particulier de pays où la peine de mort est maintenue mais qui pourraient envisager l’abolition. Ce débat leur a permis de disposer d’informations sur ce qu’il convient de faire pour mettre fin à la pratique de la peine de mort.

Plusieurs évolutions positives survenues en 2013 ont conforté la tendance générale à l’abolition de la peine capitale. Si 22 pays ont procédé en 2013 à des exécutions, aucune n’a été signalée en Europe et en Asie centrale.

Aux **États-Unis**, seul pays d’Amérique à avoir procédé à des exécutions en 2013, le soutien de l’opinion publique à la peine capitale est tombé à son niveau le plus bas depuis une quarantaine d’années. En mai, le **Maryland** est devenu le dix-huitième État fédéré à abolir en droit la peine de mort. D’autres États comme le Colorado, le Delaware, l’Oregon et le New Hampshire progressent vers son abolition. Pour l’ensemble des États-Unis, le nombre des exécutions est passé de 43 en 2012 à 39 en 2013.

L’accroissement constant du nombre d’États parties au deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, visant à abolir la peine de mort, constitue une évolution bienvenue. Sa **ratification en 2013 par la Lettonie, la Bolivie et la Guinée-Bissau** a porté à **78** le nombre d’États parties à ce texte. Le deuxième Protocole facultatif est un traité international important, car il s’agit d’un engagement juridiquement contraignant, de la part des États parties, à ne pas appliquer la peine de mort ou à ne pas la réintroduire.

En Asie, où a lieu la plupart des exécutions, la Mongolie, la Corée du Sud, la Thaïlande, le Brunei Darussalam, le Laos, la Birmanie, le Sri Lanka et les Maldives n’ont procédé à aucune exécution depuis plusieurs années. La Corée du Sud maintient un moratoire de facto depuis 1977 en dépit des changements successifs intervenus à la tête de l’État et de craintes récentes d’un retour en arrière. Ce moratoire de facto a été maintenu par le nouveau gouvernement de la présidente Park Geun-hye, entrée en fonctions en février 2013. Au Pakistan, le gouvernement du Premier ministre Nawaz Sharif, en place depuis juin 2013, semble maintenir le moratoire de facto sur la peine de mort institué en 2008, atténuant ainsi les craintes émises quant à son éventuelle levée. Si l’on excepte l’exécution d’un soldat, Muhammed Hussein, en novembre 2012, le Pakistan n’a pas connu d’exécution depuis plus de cinq ans.

En Afrique, 49 des États membres de l’Union africaine n’ont appliqué en 2013 aucune peine capitale prononcée par la justice ; 37 États membres sont abolitionnistes en droit ou en pratique.

En dépit de ces évolutions positives, nous n’avons pas lieu de nous estimer satisfaits. Dans la minorité de pays où la peine de mort est toujours en vigueur, des dizaines de milliers de détenus restent en attente d’exécution et des milliers ont été exécutés en 2013. Les exécutions ont repris en 2013 en **Indonésie**, au **Koweït**, au **Nigéria** et au **Vietnam**. En novembre, au **Bangladesh**, **152 personnes** ont été condamnées à mort à l’issue d’un procès collectif. En **Irak**, on note une forte augmentation du recours à la peine capitale. L’**Iran** a procédé à de nombreuses exécutions et l’on estime que **369 personnes** au moins y ont été exécutées en 2013. Aux États-Unis, l’État du **Texas** a franchi en juin la barre funeste des 500 exécutions depuis que la peine de mort y a été réintroduite dans les années 1970.

Considérant la situation exposée ci-dessus, la CIPM estime que nous devons intensifier nos efforts pour mettre fin à la peine capitale. Dans l’action qu’elle mène en faveur de son abolition, les personnalités éminentes qui composent la CIPM mettent leurs expériences et leur notoriété au service de l’abolition de la peine de mort. Rejeter la peine capitale signifie choisir le type de société dans lequel nous voulons vivre et les valeurs – dont les droits de l’homme et la dignité de la personne humaine, la démocratie et la primauté du droit – que nous voulons défendre. La CIPM est fermement convaincue que l’assassinat au nom de l’État n’a pas sa place dans une société moderne et civilisée. En 2014, nous réaffirmons notre engagement à œuvrer de concert avec d’autres acteurs au sein du mouvement pour l’abolition de la peine de mort et à intensifier nos efforts pour délivrer le monde de cette peine cruelle, inhumaine et dégradante.

**Federico Mayor**  
Président de la Commission internationale contre  
la peine de mort

# La CIPM

« L'expérience aussi bien que les faits montrent que la peine de mort est cruelle et irrévocable et qu'elle constitue une atteinte au droit à la vie. Elle dénature les sociétés en légitimant la violence, en causant l'injustice et en provoquant des souffrances. Elle fait courir en permanence le risque effrayant de voir exécuter des innocents par erreur. »

Federico Mayor,  
président de la CIPM

## Qui nous sommes

La CIPM a été créée le 7 octobre 2010 à Madrid, à l'initiative de l'Espagne, afin de contribuer à la tendance mondiale contre la peine de mort et de jouer un rôle clé dans le mouvement international qui œuvre en vue de son abolition universelle.

Il s'agit d'un organisme indépendant composé de quinze personnalités hautement représentatives attachées à l'abolition totale de la peine de mort. La CIPM compte parmi ses membres d'anciens chefs d'État ou de gouvernement, d'anciens ministres ou hauts fonctionnaires des Nations Unies, un ancien gouverneur d'un État des États-Unis, un ancien juge et président de la Cour internationale de justice, un juge de haut niveau et une éminente universitaire.

Les membres de notre Commission sont issus de toutes les régions du globe, ce qui prouve que l'abolition de la peine capitale est une cause qui touche le monde entier. Ils ne représentent pas leur pays et prennent leurs décisions en toute indépendance. Chacun possède une grande expérience du domaine du droit international et des droits de l'homme et milite en faveur de l'abolition de la peine capitale dans le monde entier. Leurs expériences, leurs connaissances et leur représentativité géographique - sans parler de leur engagement personnel dans l'action qui est menée pour cette cause - leur permettent d'agir avec efficacité auprès de hauts responsables de différents pays et assurent à la CIPM une forte autorité sur la scène internationale.

La CIPM bénéficie du soutien moral et financier d'un groupe de dix-huit États des différentes régions du monde attachés à l'abolition de la peine de mort. Ce Groupe de soutien exerce ses fonctions sous l'autorité d'une présidence tournante annuelle qui assure la coordination de ses travaux. Il est composé de l'Afrique du Sud, de l'Algérie, de l'Argentine, de la Belgique, de l'Espagne, de la France, de l'Italie, du Kazakhstan, du Mexique, de la Mongolie, de la Norvège, des Philippines, du Portugal, de la République dominicaine, du Royaume-Uni, de la Suisse, du Togo et de la Turquie.

La CIPM dispose d'un secrétariat établi à Genève.

## Notre mandat

Opposée à la peine de mort en toutes circonstances, la CIPM appelle à l'instauration immédiate d'un moratoire universel sur les exécutions en vue de l'abolition totale de cette peine.

Elle a pour mission de promouvoir, de compléter ou de soutenir les actions qui visent à l'abolition mondiale de la peine de mort.

Les objectifs principaux de la CIPM sont les suivants :

- favoriser l'abolition de la peine capitale dans la législation des pays qui appliquent un moratoire sur le recours à la peine de mort ;
- favoriser l'institution d'un moratoire sur la peine de mort dans toutes les régions du monde, première étape vers son abolition totale ;
- intervenir dans des cas particuliers, notamment dans ceux où la peine capitale est interdite en vertu du droit international (délinquants juvéniles, femmes enceintes, malades mentaux) ou lorsqu'il est porté atteinte aux garanties internationales applicables à la peine de mort.

## Nos méthodes de travail

- interventions auprès de hauts représentants et de personnalités de pays spécifiques ;
- visites sur place afin d'agir auprès de hauts responsables ;
- publication d'appels et de déclarations, en particulier lorsque des personnes courent le risque imminent d'être exécutées ;
- organisation de manifestations publiques (débat, conférences, manifestations parallèles à l'occasion de forums internationaux) en rapport avec l'abolition de la peine capitale ;
- participation à des conférences, à des séminaires et à des campagnes afin de mobiliser l'opinion publique en faveur de l'abolition de la peine de mort ;
- diffusion d'informations sous forme de publication de rapports et de présentation d'articles dans le cadre de forums internationaux ;
- promotion d'œuvres intellectuelles et artistiques en faveur de l'abolition de la peine de mort ;
- mise en place de partenariats stratégiques avec des organisations intergouvernementales et régionales, des ONG et d'autres acteurs clés aux niveaux national, régional et international agissant en faveur de l'abolition de la peine de mort.



# Membres de la CIPM

« C'est bien simple, la peine de mort fait beaucoup de mal et ne fait aucun bien. Intrinsèquement cruelle, elle risque de faire exécuter des innocents et est inefficace en termes de dissuasion de la criminalité. Les États qui ont aboli la peine capitale ont souvent des taux de criminalité plus faibles que ceux qui ne l'ont pas encore fait. »

Mohammed Bedjaoui et Ruth Dreifuss, membres de la CIPM, et Federico Mayor, président de la CIPM, tribune libre publiée par l'International Herald Tribune et le New York Times le 21 février 2013



M. Federico Mayor  
Président



M. Giuliano Amato  
Membre



Mme Louise Arbour  
Membre



M. Robert Badinter  
Membre



M. Mohammed Bedjaoui  
Membre



Mme Ruth Dreifuss  
Membre



Mme Michèle Duvivier Pierre-Louis  
Membre



Mme Asma Jahangir  
Membre



Mme Hanne Sophie Greve  
Membre



Mme Ioanna Kuçuradi  
Membre



Mme Gloria Macapagal-Arroyo  
Membre



M. Rodolfo Mattarollo  
Membre



M. Ibrahim Najjar  
Membre



M. Bill Richardson  
Membre



M. José Luis Rodríguez Zapatero  
Membre honoraire

« Indépendamment de mon avis personnel sur la peine de mort, je n'ai pas confiance dans la justice pénale, telle qu'elle fonctionne actuellement, pour ce qui est de décider en dernier ressort qui doit vivre et qui doit mourir pour ses crimes. Si l'État doit assumer cette responsabilité effrayante, le système appelé à imposer cette peine ultime doit être parfait et ne jamais être dans l'erreur. Or, en réalité, le système n'est pas parfait, loin de là. »

Bill Richardson, membre de la CIPM et ancien gouverneur du Nouveau-Mexique, mars 2009

## Federico Mayor

Président de la CIPM : ancien directeur général de l'UNESCO (1987-1999), ancien ministre espagnol de l'Éducation et des Sciences (1981-1982) et ancien membre du Parlement européen (1987).

## Giuliano Amato

ancien premier ministre italien (1992-1993 et 2000-2001), juge à la Cour constitutionnelle italienne (depuis septembre 2013).

## Louise Arbour

ancienne Haut-Commissaire aux droits de l'homme des Nations Unies (2004-2008), ancien membre de la Cour suprême du Canada et de la Cour d'appel de l'Ontario (1999-2004) et ancien procureur général des tribunaux pénaux internationaux pour l'ex-Yougoslavie et le Rwanda (1996-1999).

## Robert Badinter

ancien ministre français de la Justice (1981-1986).

## Mohammed Bedjaoui

ancien ministre algérien des Affaires étrangères (2005-2007) et ancien juge et président de la Cour internationale de justice (1982-2001).

## Ruth Dreifuss

ancienne présidente (1999) et ancienne ministre de l'Intérieur (1993-2002) de la Confédération suisse.

## Michèle Duvivier Pierre-Louis

ancienne premier ministre d'Haïti (2008-2009).

## Asma Jahangir

ancienne présidente de la Commission pakistanaise des droits de l'homme et ancien rapporteur spécial des Nations Unies sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires (1998-2004) et sur la liberté de religion ou de conviction (2004-2010).

## Hanne Sophie Greve

juge et vice-présidente de la Haute cour de Norvège occidentale et ancien juge à la Cour européenne des droits de l'homme (1998-2004).

## Ioanna Kuçuradi

titulaire de la chaire de philosophie et des droits de l'homme de l'UNESCO (depuis 1998), professeur de philosophie et directrice du Centre de recherche et d'application sur les droits de l'homme de l'Université de Maltepe (Turquie, depuis 2006).

## Gloria Macapagal-Arroyo

ancienne présidente des Philippines (2001-2010).

## Rodolfo Mattarollo

ambassadeur de l'Union des nations de l'Amérique du Sud (UNASUR) en Haïti et ancien sous-secrétaire d'État argentin aux droits de l'homme (2005-2007).

## Ibrahim Najjar

ancien ministre libanais de la Justice (2008-2011).

## Bill Richardson

ancien gouverneur du Nouveau-Mexique (États-Unis, 2002-2010).

## José Luis Rodríguez Zapatero

Membre honoraire : ancien premier ministre espagnol (2004-2011).

## Le secrétariat de la CIPM

La CIPM dispose d'un secrétariat établi à Genève et chargé de l'organisation et du suivi de ses travaux. Par ailleurs, il coordonne les activités du Groupe de soutien et traite les informations relatives à la peine de mort en rapport avec les activités et les priorités de la Commission, outre la gestion courante et la gestion des finances de la CIPM. Le secrétariat de la CIPM se compose de trois personnes :

- Asunta Vivó Cavaller, secrétaire générale ;
- Eriona Kucuqi, coordinatrice exécutive ;
- Martin Macpherson, conseiller politique.

# L'évolution de la peine de mort en 2013

## Développements positifs

La Lettonie, la Bolivie et la Guinée-Bissau ont ratifié, respectivement en avril, en juillet et en septembre, le deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, visant à abolir la peine de mort, portant à 78 le nombre d'États parties au protocole. L'Angola a signé le deuxième Protocole facultatif en septembre, devenant le quatrième pays à le signer sans le ratifier.

Aux États-Unis, le soutien de l'opinion publique à la peine capitale est tombé à son niveau le plus bas depuis une quarantaine d'années. En mai, le Maryland est devenu le dix-huitième État à abolir en droit la peine de mort. D'autres États comme le Colorado, le Delaware, l'Oregon et le New Hampshire progressent vers son abolition.

Les gouvernements nouvellement élus en Corée du Sud et au Pakistan ont maintenu le moratoire sur les exécutions en dépit des craintes exprimées quant à la levée de ce moratoire de facto dans ces deux pays.

## Reculs en 2013

Malgré l'évolution positive vers l'abolition mondiale de la peine capitale, on observe en 2013 des reculs notables.

Nous savons que 22 pays ont procédé à des exécutions en 2013. Quatre d'entre eux, l'Indonésie, le Koweït, le Nigéria et le Vietnam, ont remis en vigueur cette pratique :

- en **Indonésie**, après plus de quatre ans d'interruption, cinq personnes ont été fusillées par un peloton d'exécution ;
- au **Koweït**, après une pause de près de six ans, cinq personnes ont été exécutées par pendaison ;
- au **Nigéria**, quatre hommes ont été pendus ; il s'agit des premières exécutions depuis 2006 ;
- au **Vietnam**, sept exécutions au moins ont été pratiquées par injection létale, après une année sans aucune exécution.

- L'**Afghanistan** a fait exécuter deux personnes en 2013.
- L'**Arabie saoudite** a procédé à 79 exécutions au moins.
- L'**Autorité palestinienne** a fait exécuter trois personnes.
- Au **Bangladesh**, deux exécutions ont eu lieu, dont la toute première au titre de crimes commis pendant la guerre de libération. À l'issue d'un procès collectif, 152 personnes ont été condamnées à mort à Dacca en novembre pour leur participation présumée à une mutinerie survenue les 25 et 26 février 2009.
- Le **Botswana** a procédé à une exécution.
- En **Chine**, les informations dont nous disposons font état de plusieurs milliers d'exécutions en 2013 ; leur nombre total reste soumis au secret d'État.
- En **Corée du Nord**, le gouvernement a confirmé avoir fait exécuter Jang Seong-thaek, oncle du président Kim Jong-un, ainsi qu'au moins deux de ses assistants. Des informations non confirmées font état d'autres exécutions dont le nombre exact est difficile à établir du fait du secret qui entoure le recours à la peine de mort.
- Aux **États-Unis**, 39 exécutions ont eu lieu en 2013 contre 43 en 2012.
- L'**Inde** a renoué en 2012 avec la pratique des exécutions pour la première fois depuis 2004. Une personne a été exécutée en février 2013.
- En **Irak**, 169 exécutions au moins ont eu lieu dans le courant de l'année.
- En **Iran**, les informations dont nous disposons font valoir que 369 personnes au moins auraient été exécutées en 2013 ; le chiffre exact pourrait être plus élevé car les autorités n'annoncent pas toutes les exécutions, dont certaines peuvent être tenues secrètes.
- Le **Japon** a procédé à l'exécution par pendaison de huit personnes, dont un homme âgé de 73 ans.
- La **Malaisie** a procédé à deux exécutions au moins.

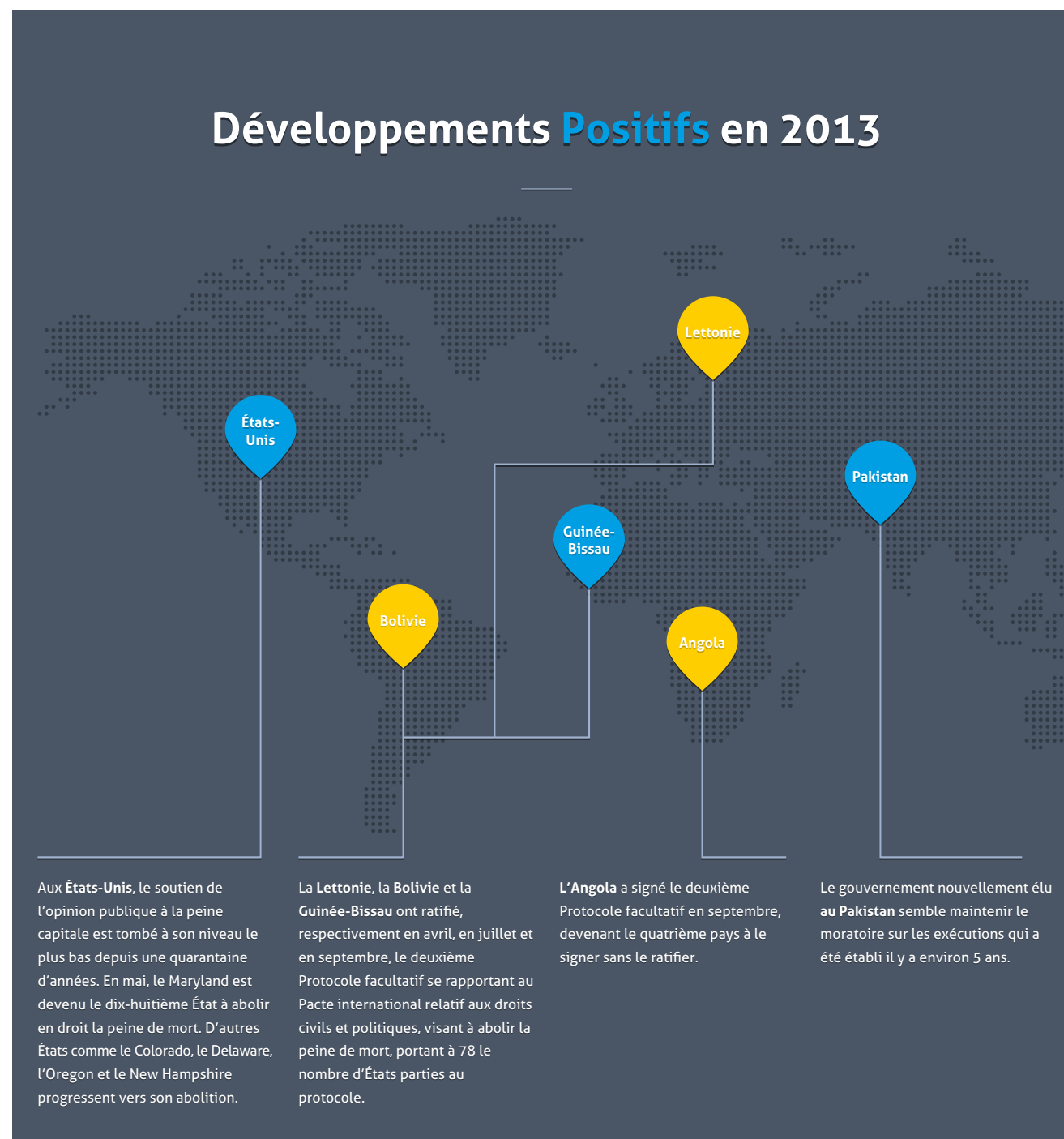
- En **Somalie**, des informations font état d'au moins 34 exécutions.
- Le **Soudan** aurait fait exécuter au moins 21 personnes en 2013.
- Au **Soudan du Sud**, quatre exécutions au moins auraient eu lieu dans le courant de l'année.
- A **Taïwan**, six exécutions ont eu lieu.
- Au **Yémen**, 13 exécutions au moins auraient eu lieu.

(Source : Amnesty International, Condamnations à mort et exécutions en 2013)

L'**Iran**, la **Corée du Nord**, la **Somalie** et l'**Arabie saoudite** auraient fait procéder en 2013 à des exécutions publiques.

En **Inde**, au **Bangladesh**, au **Nigéria**, au **Soudan**, en **Algérie**, à **Bahreïn**, au **Mississippi** (États-Unis) et en **Papouasie-Nouvelle-Guinée**, la liste des crimes passibles de la peine de mort a été étendue à de nouveaux actes en 2013. La **Papouasie-Nouvelle-Guinée** y a ajouté le viol avec circonstances aggravantes, le meurtre lié à la sorcellerie et le vol à main armée. En **Inde**, le Code pénal a été amendé en avril 2013 (Loi de 2013 amendant la législation pénale) pour y ajouter les cas de viol ayant provoqué la mort ou le coma de la victime ainsi que certains cas de récidive. Après l'adoption par le Parlement d'une loi sur la protection de l'enfance, en juin 2013, le **Bangladesh** a étendu la peine capitale aux adultes qui utilisent des enfants pour commettre des actes de terrorisme. En **Algérie**, la peine de mort a été étendue en décembre aux auteurs d'enlèvements d'enfants, dans les cas où l'enfant a succombé. À **Bahreïn**, les attentats à la bombe ayant fait des victimes ont été ajoutés en juillet 2013 à la liste des crimes passibles de la peine de mort. En juillet également, le **Soudan** a amendé sa législation afin que les tribunaux militaires puissent poursuivre des civils en vertu du Code de justice militaire ; dans ce cadre, certains crimes peuvent entraîner la peine capitale. Enfin, l'État du **Mississippi** a ajouté en avril les actes de terrorisme à la liste des crimes passibles de la peine de mort.

## Développements Positifs en 2013



# Ce que nous avons accompli

## Activités principales de la CIPM en 2013

### Conférence universitaire sur la peine de mort organisée par Helsinki Espagne

FÉVRIER 2013, ESPAGNE

La CIPM a pris part à une conférence sur la peine de mort organisée le 22 février 2013 à Madrid par Helsinki Espagne à l'intention d'un public d'étudiants. M. Federico Mayor, président de la CIPM, a parlé de « L'abolition de la peine de mort, objectif essentiel de l'ère nouvelle ».

### Manifestation parallèle de haut niveau lors de la réunion du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies

FÉVRIER 2013, SUISSE

La CIPM a organisé le 25 février 2013 une manifestation parallèle de haut niveau coïncidant avec la session d'ouverture de la réunion du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies qui a permis à de hauts représentants de gouvernements, des Nations Unies et de l'Union européenne d'évaluer les raisons et les moyens de l'abolition de la peine capitale. M. Ban Ki-moon, secrétaire général des Nations Unies, avait enregistré à cette occasion un message de soutien. M. Federico Mayor, président de la CIPM, et M. Mohammed Bedjaoui, membre de la CIPM, y ont pris la parole, de même que Mme Gry Larsen, secrétaire d'État auprès du ministre norvégien des Affaires étrangères, M. Jesús Gracia, secrétaire d'État espagnol chargé de la Coopération internationale et de l'Amérique latine, Mme Kyung-wha Kang, Haut-Commissaire adjointe aux droits de l'homme des Nations Unies, et M. Stavros Lambrinidis, représentant spécial de l'Union européenne pour les droits de l'homme. Cette réunion était placée sous la présidence de Mme Ruth Dreifuss, membre de la CIPM. Les États qui persistent à pratiquer des exécutions ont été appelés à suspendre immédiatement la peine capitale, première étape vers son abolition totale.



#### Février 2013, Suisse

De gauche à droite : Haut-Commissaire adjointe aux droits de l'homme des Nations Unies, Mme Kyung-wha Kang; Membre de la CIPM, Mme Ruth Dreifuss; Président de la CIPM, M. Federico Mayor; Membre de la CIPM, M. Mohammed Bedjaoui; secrétaire d'État auprès du ministre norvégien des Affaires étrangères, Mme Gry Larsen et secrétaire d'État espagnol chargé de la Coopération internationale et de l'Amérique latine, M. Jesús Gracia Aldaz

Les États abolitionnistes ont été invités à ratifier le deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, visant à abolir la peine de mort. Les États abolitionnistes de facto ont été instamment priés d'abroger leurs lois sur la peine capitale et, dans l'attente de son abolition, d'instituer un moratoire officiel sur les exécutions. Il a été demandé aux États favorables au maintien de la peine de mort d'engager un dialogue sur son abolition et, dans un premier temps, de rendre disponibles au public des informations et des statistiques sur ce sujet.

La manifestation s'est achevée sur une série d'interventions des participants. L'importance du processus d'examen périodique universel des Nations Unies et du rôle des rapporteurs spéciaux a été soulignée. Deux initiatives dans le cadre du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies (CDH) ont été annoncées : la première concerne l'organisation d'un débat de haut niveau sur « la question de la peine de mort » lors de la session de mars-avril du CDH ; la seconde est une table ronde qui sera consacrée à l'effet de la peine de mort sur les enfants de personnes condamnées.



#### Février 2013, Espagne

Président de la CIPM, M. Mayor, accompagné de la Secrétaire générale de la CIPM, Mme Asunta Vivo Cavaller, durant la conférence universitaire



#### Mars 2013, Barbade, Trinité-et-Tobago et Jamaïque

De gauche à droite: Mme la baronne Scotland, Mme Dreifuss, membre de la CIPM, M. Drake, Haut-Commissaire et Mme Mme Phillips, juge à la Cour d'appel (Sources-UK in Jamaica - British High Commission in Kingston)

### Mission à la Barbade, à la Trinité-et-Tobago et à la Jamaïque

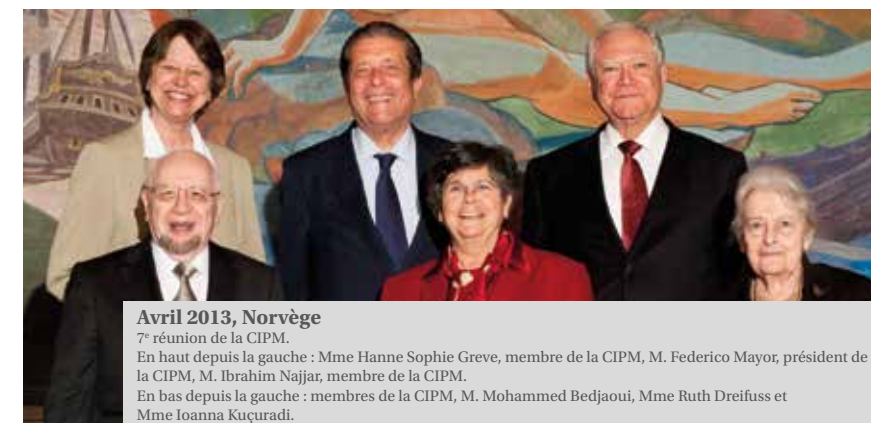
MARS 2013, BARBADE, TRINITÉ-ET-TOBAGO ET JAMAÏQUE

La CIPM a participé à une mission dans trois États des Antilles du Commonwealth (la Barbade, Trinité-et-Tobago et la Jamaïque) organisée du 9 au 14 mars 2013 par le Groupe parlementaire interpartis britannique pour l'abolition de la peine de mort en collaboration avec Death Penalty Project. Mme Ruth Dreifuss, membre de la CIPM, et Mme la baronne Scotland, du Royaume-Uni, ont rencontré plusieurs hauts responsables dont des membres des gouvernements, des parlementaires, des juges de haut niveau et des juristes ainsi que des membres du corps diplomatique. Plusieurs interviews auprès des médias et manifestations publiques ont eu lieu. Cette mission s'inscrivait dans le cadre du suivi par la CIPM de la première Conférence internationale sur la peine de mort dans la Grande Caraïbe qui avait eu lieu en 2011 à Madrid (Espagne) dans le but d'élaborer des stratégies à l'appui de l'abolition de la peine de mort dans la région des Caraïbes.

### 7<sup>e</sup> réunion de la CIPM et publication de son rapport

AVRIL 2013, NORVÈGE

La 7<sup>e</sup> réunion de la CIPM a eu lieu les 15 et 16 avril 2013 à Oslo. À cette occasion, Mme Hanne Sophie Greve, juge et vice-présidente de la Haute cour de Norvège occidentale et ancien juge à la Cour européenne des droits de l'homme, est devenue membre de la Commission. Il a également été convenu que la CIPM soutiendrait officiellement la campagne destinée à encourager les États à ratifier le deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques menée par la Coalition mondiale contre la peine de mort. À Oslo, la CIPM a rendu public un rapport intitulé « Comment les États abolissent la peine de mort ». Cette publication (traduite en français, en espagnol, en russe et en tadjik) a pour objet de mettre en lumière l'expérience de treize États en matière d'abolition de la peine capitale. Ce rapport comprend un avant-propos rédigé par M. Espen Barth Eide, ministre norvégien des Affaires étrangères.



#### Avril 2013, Norvège

7<sup>e</sup> réunion de la CIPM.

En haut depuis la gauche : Mme Hanne Sophie Greve, membre de la CIPM, M. Federico Mayor, président de la CIPM, M. Ibrahim Najjar, membre de la CIPM.

En bas depuis la gauche : membres de la CIPM, M. Mohammed Bedjaoui, Mme Ruth Dreifuss et Mme Ioanna Kuçuradi.



#### Avril 2013, Norvège

Publication du rapport « Comment les États abolissent la peine de mort » par la CIPM

À la suite d'une rencontre entre la CIPM et le ministre norvégien des Affaires étrangères consacrée à un échange de vues sur la peine de mort, le rapport a été rendu public à l'Hôtel de ville d'Oslo. Au cours de la réception qui a suivi, le maire d'Oslo a souhaité la bienvenue à la CIPM et le secrétaire d'État auprès du ministre norvégien des Affaires étrangères a entériné les conclusions du rapport et déclaré que la Norvège continuait d'accorder un haut degré de priorité à la lutte contre la peine de mort et qu'elle s'y opposerait par principe en toutes circonstances. La Norvège s'est engagée à soutenir pleinement et à assister la CIPM dans le cadre de sa présidence du Groupe de soutien interrégional.



**Mai 2013, Tadjikistan**  
Rencontre entre Mme Dreifuss, membre de la CIPM, et M. Rahmon, président du Tadjikistan



**Juin 2013, Espagne**  
5<sup>e</sup> Congrès mondial contre la peine de mort (Palacio Municipal de Congresos de Madrid)



**Octobre 2013, Suisse**  
Table ronde de la CIPM et de l'UIP. Membres du parlement du Kazakhstan



**Octobre 2013, Suisse**  
Table ronde de la CIPM et de l'UIP. Membres du parlement du Bahreïn

## Mission au Tadjikistan

MAI 2013, TADJIKISTAN

Mme Ruth Dreifuss, membre de la CIPM, s'est rendue en mission au Tadjikistan du 13 au 16 mai 2013 afin de connaître l'évolution de ce pays vers l'abolition de la peine capitale. Elle a rencontré le président Emomali Rahmon et plusieurs hauts responsables dont le ministre de la Justice, le président de la Cour constitutionnelle, le procureur général, l'ombudsman et les présidents de la Chambre haute et de la Chambre basse du Parlement, ainsi que les membres du Groupe de travail sur les aspects sociaux et légaux de l'abolition de la peine de mort. Mme Ruth Dreifuss a également rencontré des représentants des Nations Unies, de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et des personnalités de la société civile. Le groupe de travail mis en place en 2010 par le président Rahmon envisage d'abolir la peine capitale. Un moratoire officiel a été institué en 2004, à la suite de restrictions graduelles dans le recours à la peine de mort décidées en 1998 et en 2003. La mission de Mme Dreifuss s'inscrivait dans le cadre du suivi de sa visite de 2011 au Tadjikistan.

## Conférence préparatoire au 5e Congrès mondial contre la peine de mort

JUIN 2013, ESPAGNE

L'*International Network of Academics for the Abolition of the Capital Punishment* a accueilli à Madrid, le 11 juin 2013, une conférence à la veille du 5e Congrès mondial contre la peine de mort. Cette manifestation a rassemblé des universitaires, des militants et des responsables politiques autour de débats consacrés aux moratoires sur les exécutions et aux approches nouvelles du droit à la vie. M. Federico Mayor, président de la CIPM, a pris la parole au cours de la séance d'ouverture. M. Luis Rodríguez Zapatero, membre honoraire de la CIPM, a présidé une table ronde intitulée « La peine de mort, peine cruelle et inhumaine : la cruauté dans la jurisprudence internationale et dans les tribunaux nationaux ».

## 5<sup>e</sup> Congrès mondial contre la peine de mort

JUIN 2013, ESPAGNE

La CIPM a activement soutenu le 5e Congrès mondial contre la peine de mort qui s'est déroulé du 12 au 15 juin 2013 à Madrid. La délégation de la CIPM était dirigée par son président, M. Federico Mayor, et comprenait M. Robert Badinter, Mme Hanne Sophie Greve et M. Rodolfo Mattarollo, membres de la CIPM, ainsi que les membres de son secrétariat. Plus de 1500 personnes venues de plus de 90 pays ont assisté à ce congrès. La délégation de la CIPM a participé aux débats organisés dans le cadre des réunions et ateliers, prononcé des allocutions et tenu des rencontres bilatérales avec des représentants de gouvernements, d'organisations intergouvernementales, d'organisations non gouvernementales et des milieux universitaires afin d'évoquer les évolutions observées, les stratégies à mettre en œuvre et les domaines de coopération à venir. Organisé par Ensemble contre la peine de mort en partenariat avec la Coalition mondiale contre la peine de mort, le Congrès mondial a lieu tous les trois ans.

## Table ronde du Conseil de l'Europe en Biélorussie

JUIN 2013, BIÉLORUSSIE

Dans le cadre de ses discussions avec le gouvernement biélorusse en vue de progresser vers l'abolition de la peine capitale dans ce pays, le Conseil de l'Europe a organisé à Minsk, le 21 juin 2013, une table ronde intitulée « Biélorussie : religion et peine de mort ». La Biélorussie est le seul pays d'Europe qui continue à pratiquer des exécutions. La table ronde comprenait des débats et des actions de sensibilisation sous forme d'échange de vues entre le clergé, les institutions nationales, la société civile et des experts internationaux. Mme Hanne Sophie Greve, membre de la CIPM, y a pris part en qualité d'expert et a présenté une communication intitulée « L'être humain créé « à l'image de Dieu » : promouvoir la dignité humaine – abolir la peine de mort ».

## Rencontre d'universitaires et de juristes chinois

JUILLET 2013, SUISSE

Le 25 juillet 2013, Mme Ruth Dreifuss, membre de la CIPM, a rencontré une délégation d'universitaires et de juristes chinois dirigée par Mme Song Yinghui, vice-doyen du Collège de droit pénal de l'Université normale de Pékin, afin d'évoquer plusieurs sujets en rapport avec la peine de mort. Mme Ruth Dreifuss a présenté la CIPM et ses travaux, expliqué pourquoi la CIPM était opposée à la peine capitale et présenté le rapport « Comment les États abolissent la peine de mort ». Mme Dreifuss s'est félicitée des mesures introduites par la Cour suprême de Chine pour réglementer et restreindre l'imposition de la peine de mort en Chine, dans la perspective de son abolition éventuelle. Elle a également souligné la nécessité d'informer l'opinion publique sur le recours à la peine de mort. L'échange de vues qui a eu lieu ensuite a permis de débattre des peines applicables aux crimes commis avec violence, du soutien de l'opinion à la peine capitale et de la portée dissuasive de la peine de mort.

## Réunion de Mise en œuvre de la Dimension humaine de l'OSCE

OCTOBRE 2013, POLOGNE

La CIPM a participé à la réunion annuelle de Mise en œuvre de la Dimension humaine organisée du 23 septembre au 4 octobre 2013 à Varsovie par l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). Le 2 octobre, Mme Hanne Sophie Greve, membre de la CIPM, a pris part à une séance de travail consacrée à la primauté du droit, au cours de laquelle elle a joué le rôle de modératrice dans un débat qui comprenait un échange de vues sur l'abolition de la peine capitale. Mme Greve a également participé à une manifestation parallèle intitulée « Abolir la peine de mort dans la région de l'OSCE : le rôle de la société civile et des organisations intergouvernementales », organisée conjointement par l'Andorre, l'Union européenne, la Norvège, Saint-Marin, la Serbie et la Suisse.

## 11<sup>e</sup> Journée mondiale contre la peine de mort

OCTOBRE 2013, SUISSE

La CIPM et l'Union interparlementaire (UIP) ont célébré la Journée mondiale contre la peine de mort en organisant conjointement le 10 octobre 2013, au Centre des conférences internationales de Genève, une table ronde intitulée « Les parlementaires, acteurs décisifs de l'abolition de la peine de mort » au cours de laquelle ont été examinés la tendance générale à l'abolition de la peine de mort et le rôle des parlementaires dans le mouvement mondial contre la peine de mort. M. Federico Mayor, président de la CIPM, a prononcé une allocution de bienvenue aux côtés de M. Abdulwahad Radi, président de l'Union interparlementaire. M. Mayor, Mme Ruth Dreifuss, membre de la CIPM, et Mme la baronne Stern, membre du Parlement britannique et présidente du Groupe parlementaire interpartis britannique pour l'abolition de la peine de mort, se sont adressés à l'assemblée. M. Oliver Robertson, de l'organisation Penal Reform International, a présenté les résultats du sondage d'opinion réalisé récemment par cette organisation en Biélorussie, et des parlementaires marocains et kazakhstanais ont exposé leur action en faveur de l'abolition de la peine capitale dans leur pays. Des parlementaires venus d'Algérie, d'Australie, de Bahreïn, de Biélorussie, du Japon, de Jordanie, du Pakistan, du Pérou, du Surinam, du Tchad et de Zambie ont pris part à cette manifestation.



**Octobre 2013, Suisse**  
Table ronde de la CIPM et de l'UIP. Membres du parlement du Tchad

« Les parlementaires sont des acteurs importants dans la consolidation de ce processus car ils ont la possibilité d'agir, notamment en adoptant des lois afin d'abolir la peine capitale. Nous encourageons tous les parlementaires à soutenir activement la tendance mondiale à l'abolition de la peine de mort. »

Robert Badinter, membre de la CIPM et ancien ministre français de la Justice

Au cours de cette manifestation, la CIPM a rendu public le premier rapport d'ensemble sur ses travaux et ses actions. Intitulé [Review 2010-2012](#) et publié à l'occasion de son troisième anniversaire, ce rapport passe en revue les activités et les réalisations de la CIPM depuis sa création en octobre 2010 jusqu'en décembre 2012.



#### Octobre 2013, Thaïlande

M. Najjar, membre de la CIPM, participe au séminaire du HCDH



#### Décembre 2013, Bruxelles

8<sup>e</sup> réunion de la CIPM.

De gauche à droite : M. Achten (secrétaire général du ministère belge des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes), Membres de la CIPM : Mme Dreifuss, Mme Duvivier Pierre-Louis, M. Bedjaoui, M. Najjar, Président de la CIPM : M. Mayor, Membres de la CIPM : Mme Kuçuradi, Mme Greve, Mme Jahangir, Mme Arbour et Marc Bossuyt (Président de la Cour Constitutionnelle belge)



#### Décembre 2013, Bruxelles

8<sup>e</sup> réunion de la CIPM.

De gauche à droite : Membres de la CIPM, Mme Jahangir, Mme Arbour, Mme Dreifuss, Président de la CIPM M. Mayor, Secrétaire générale de la CIPM, Mme Vivó Cavalier, Membres de la CIPM, M. Bedjaoui et Mme Duvivier Pierre-Louis.

### Séminaire d'experts à Bangkok : vers l'abandon de la peine de mort en Asie du Sud-Est

OCTOBRE, THAÏLANDE

Les 22 et 23 octobre 2013, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) a organisé à Bangkok, en coopération avec le ministère de la Justice du Royaume de Thaïlande, un séminaire d'experts intitulé « Vers l'abandon de la peine de mort en Asie du Sud-Est ». M. Ibrahim Najjar, membre de la CIPM, y a participé au nom de celle-ci. D'éminents experts internationaux et des représentants de gouvernements, de la Commission intergouvernementale des droits de l'homme de l'ASEAN, de parlements, d'organismes nationaux des droits de l'homme, de même que des juristes, des universitaires et des représentants de la société civile, ont pris part à cette manifestation.

### Conférence internationale des ministres de la Justice

NOVEMBRE, ITALIE

M. Federico Mayor, président de la CIPM, a pris part à la séance d'ouverture de la Conférence internationale des ministres de la Justice « Un monde sans peine de mort : pas de justice sans vie » organisée les 29 et 30 novembre à Rome par l'ONG Communauté de Sant'Egidio. M. Mayor a évoqué les stratégies mises en œuvre au niveau international afin de parvenir à l'abolition mondiale de la peine de mort, ainsi que l'apport de la CIPM à cette cause. Il a également souligné l'importance du rôle que les ministres de la Justice peuvent jouer pour mettre fin à la pratique de la peine capitale.

« L'année 2014 verra la célébration du vingt-cinquième anniversaire de l'adoption du deuxième Protocole facultatif par l'Assemblée générale des Nations Unies. La CIPM soutient officiellement la campagne en faveur du deuxième Protocole facultatif menée par la Coalition mondiale contre la peine de mort et continuera à apporter son appui aux actions qui visent à encourager de nouveaux États à le ratifier. »

Hanne Sophie Greve, membre de la CIPM, juge et vice-présidente de la Haute cour de Norvège occidentale et ancien juge à la Cour européenne des droits de l'homme

### 8<sup>e</sup> réunion de la CIPM à Bruxelles

DÉCEMBRE 2013, BELGIQUE

La 8<sup>e</sup> réunion de la CIPM s'est tenue les 2 et 3 décembre 2013 à Bruxelles. Les membres de la Commission ont rencontré M. Dirk Achten, secrétaire général du ministère belge des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes, afin de lui présenter la CIPM. Ils ont également rencontré Mme Barbara Lochbihler, députée au Parlement européen et présidente de la sous-commission « droits de l'homme » du Parlement européen, M. Stavros Lambrinidis, représentant spécial de l'Union européenne pour les droits de l'homme, et M. Bernardino Leon, représentant spécial de l'Union européenne pour la région du Sud de la Méditerranée, pour procéder à des échanges des vues sur l'abolition de la peine de mort et les domaines possibles de coopération à venir. Au cours de cette réunion, les membres de la CIPM ont dressé un bilan de ses principales activités depuis sa création en octobre 2010 et ont ensuite débattu d'un plan stratégique triennal 2014-2016.

Mme Asma Jahangir, membre de la CIPM, a exposé la situation au Pakistan en matière de peine de mort.

Membre de la CIPM, M. Ibrahim Najjar a relaté sa participation au séminaire d'experts intitulé « Vers l'abandon de la peine de mort en Asie du Sud-Est », organisé en octobre 2013 à Bangkok par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme en coopération avec le ministère de la Justice du Royaume de Thaïlande.

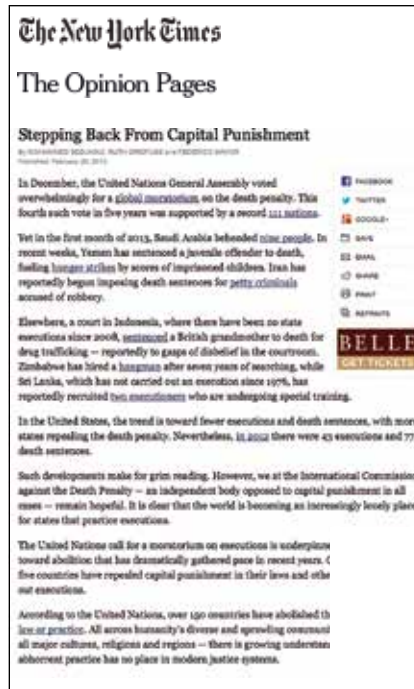
Dans le cadre de l'action qu'elle mène en faveur de la ratification par les États du deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, la CIPM a invité le professeur Marc Bossuyt à présenter son rôle de rapporteur spécial des Nations Unies chargé, entre 1985 et 1988, de l'élaboration du deuxième Protocole facultatif. M. Bossuyt a souligné l'importance de ce texte en vue de parvenir à l'abolition universelle de la peine de mort. Sa contribution est intervenue en temps opportun, l'année 2014 correspondant au vingt-cinquième anniversaire de l'adoption du deuxième Protocole facultatif par l'Assemblée générale des Nations Unies.

« Les États qui pratiquent la peine capitale ont toujours le choix et la possibilité de se décharger de cet héritage peu enviable. En braquant les projecteurs sur ce qui reste de nos jours la plus grave des atteintes aux droits de l'homme, nous émettons un message clair : en faisant preuve de courage politique, chaque État pourrait suspendre immédiatement le recours à la peine de mort, première étape vers son abolition totale. »

Bill Richardson, membre de la CIPM et ancien gouverneur du Nouveau-Mexique

# Stratégie de communication et médias numériques

La stratégie de communication de la CIPM constitue un cadre qui lui permet de communiquer efficacement auprès d'acteurs clés. Afin d'influer sur le débat, tant par l'analyse que par le commentaire, la CIPM intervient sous forme de déclarations de presse, de lettres adressées à la rédaction de grands médias, d'articles de fond et d'interviews. Elle a publié en 2013 trente déclarations ainsi que douze tribunes libres et est présente sur les réseaux sociaux (LinkedIn, Twitter, Facebook). La CIPM publie depuis mars 2013 un bulletin mensuel d'informations et procède régulièrement à la mise à jour de son site Internet.



« Une abolition totale et mondiale serait une véritable victoire pour l'humanité. Fort heureusement, la question qui se pose n'est déjà plus 'si' mais 'quand'. »

Ibrahim Najjar, membre de la CIPM et ancien ministre libanais de la Justice

## Mise en œuvre de partenariats stratégiques

Depuis sa création, la CIPM a mis en œuvre des partenariats stratégiques avec des organisations intergouvernementales telles que le Conseil de l'Europe, le Groupe de travail sur la peine de mort et les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), l'Union européenne et les Nations Unies, en particulier le Haut-Commissariat aux droits de l'homme, ainsi que l'Union interparlementaire et le Groupe parlementaire interpartis britannique pour l'abolition de la peine de mort. La CIPM travaille également en étroite collaboration avec des universitaires, des ONG nationales ou internationales comme Amnesty International, la Communauté Sant'Egidio, le Centre pour les droits des prisonniers (Japon), Death Penalty Project (Royaume-Uni), Ensemble contre la peine de mort, la Fédération internationale des ligues des droits de l'homme, Hands off Cain, Penal Reform International et la Coalition mondiale contre la peine de mort.

## Publications

### « ICDP Review 2010-2012 », Octobre 2013

Ce document expose la composition de la Commission internationale contre la peine de mort, son rôle, ses activités, ses réalisations et le contexte de son action, depuis sa création le 7 octobre 2010 jusqu'au 31 décembre 2012.

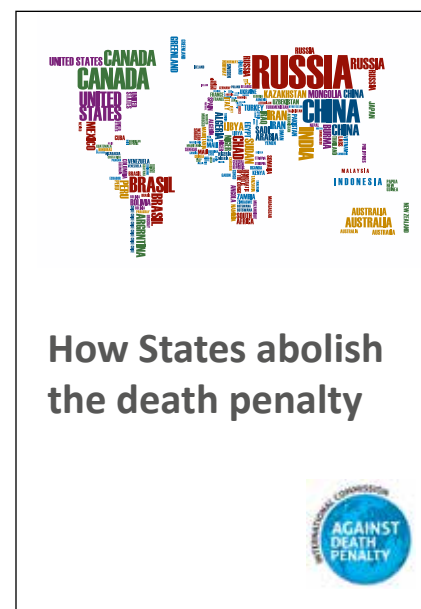
[http://issuu.com/icdp/docs/icdp\\_annual\\_report](http://issuu.com/icdp/docs/icdp_annual_report) (en anglais)



### Rapport « Comment les États abolissent la peine de mort », avril 2013

Étude de l'expérience de treize pays où des mesures ont été prises en vue de l'abolition totale de la peine de mort. Le récit est suivi d'un exposé succinct des enseignements tirés de l'expérience de ces pays. Le texte intégral de ce rapport a été traduit en anglais ([http://issuu.com/icdp/docs/report\\_english](http://issuu.com/icdp/docs/report_english)), français ([http://issuu.com/icdp/docs/report\\_french](http://issuu.com/icdp/docs/report_french)), russe ([http://issuu.com/icdp/docs/report\\_russian](http://issuu.com/icdp/docs/report_russian)), espagnol ([http://issuu.com/icdp/docs/report\\_spanish](http://issuu.com/icdp/docs/report_spanish)) et tadjik ([http://issuu.com/icdp/docs/report\\_tadjik\\_vfinale](http://issuu.com/icdp/docs/report_tadjik_vfinale)).

Ce document est largement utilisé comme outil de référence par les Nations Unies, l'Union européenne, les autorités de plusieurs pays et des ONG.



### Rapport de l'auditeur pour 2013

#### Rapport de l'auditeur au Secrétariat de la Commission internationale contre la peine de mort

Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons effectué l'audit des états financiers (bilan, compte d'exploitation) du projet AF 3130 Against the death penalty relatif à l'activité de la Commission internationale contre la peine de mort pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2013.

#### Responsabilité du Secrétariat de la Commission internationale contre la peine de mort

La responsabilité de l'établissement des états financiers du projet AF 3130 Against the death penalty incombe au Secrétariat de la Commission internationale contre la peine de mort.

#### Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes d'audit suisses.

Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à cette évaluation, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur relatif à l'établissement des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

#### Opinion

Selon notre appréciation, les états financiers donnent une image fidèle des produits reçus et des dépenses réalisées pour le projet AF 3130 Against the death de la Commission Internationale contre la Peine de Mort sur la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2013 en conformité avec

les dispositions des contrats signés avec le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) et le Ministère norvégien des affaires étrangères, ainsi que des lettres de contributions de la République d'Argentine, du Ministère espagnol des affaires extérieures et du Gouvernement de la République de Turquie.

#### Principes comptables et restriction sur la distribution et l'utilisation du présent rapport

Les états financiers ont été établis pour satisfaire aux obligations des contrats et des courriers susvisés. En conséquence, ces états financiers peuvent ne pas convenir pour répondre à un autre objectif. Notre rapport est destiné uniquement au Secrétariat de la Commission contre la Peine de Mort et ne saurait être distribué à des parties tierces autres que le Secrétariat de la Commission contre la peine de Mort.

Genève, le 27 février 2014

UNIFID S.A.

(Signé) E. SCHWARZ  
(expert réviseur agréé (ASR), responsable du mandat)

(Signé) C. BADI  
(expert réviseur agréé (ASR))

# Annexes

## Déclarations publiées par la CIPM en 2013 (en anglais) :

Imminent execution of Edgar Tamayo Arias (<http://www.icomdp.org/2013/12/imminent-execution-of-edgar-tamayo-arias/>)

More executions in Japan (<http://www.icomdp.org/2013/12/more-executions-in-japan/>)

First execution for crimes committed during Bangladesh Liberation War (<http://www.icomdp.org/2013/12/first-execution-for-crimes-committed-during-bangladesh-liberation-war/>)

8th ICDP meeting in Brussels: Commissioners meet EU and Belgium government (<http://www.icomdp.org/2013/12/8th-icdp-meeting-in-brussels-commissioners-meet-eu-and-belgium-government/>)

Indonesia – fifth execution in 2013 (<http://www.icomdp.org/2013/11/indonesia-fifth-execution-in-2013/>)

152 individuals sentenced to death following a mass trial in Dhaka, Bangladesh (<http://www.icomdp.org/2013/11/152-individuals-sentenced-to-death-following-a-mass-trial-in-dhaka-bangladesh/>)

Celebrating World Day Against the Death Penalty, 10 October: Parliamentarians, a critical force in promoting the abolition of the death penalty (<http://www.icomdp.org/2013/10/celebrating-world-day-against-the-death-penalty-10-october-parliamentarians-a-critical-force-in-promoting-the-abolition-of-the-death-penalty/>)

Support grows for UN Protocol to abolish the death penalty – Guinea-Bissau and Angola (<http://www.icomdp.org/2013/10/support-grows-for-un-protocol-to-abolish-the-death-penalty-guinea-bissau-and-angola/>)

India – death sentence for men convicted of gang-rape (<http://www.icomdp.org/2013/09/india-death-sentence-for-men-convicted-of-gang-rape/>)

Japan: 73 year-old man executed (<http://www.icomdp.org/2013/09/japan-73-year-old-man-executed/>)

[icomdp.org/2013/09/japan-73-year-old-man-executed/](http://www.icomdp.org/2013/09/japan-73-year-old-man-executed/)

Support on calls for retrial on the case of Pablo Ibar, Florida, USA; (<http://www.icomdp.org/2013/07/support-on-calls-for-retrial-on-the-case-of-pablo-ibar-florida-usa/>)

Bolivia accedes to the Second Optional Protocol to the ICCPR (<http://www.icomdp.org/2013/07/bolivia-accedes-to-the-second-optional-protocol-to-the-iccpr/>)

Nigeria resumes executions after 7 years (<http://www.icomdp.org/2013/06/nigeria-resumes-executions-after-7-years/>)

5th World Congress against the Death Penalty concludes in Madrid (<http://www.icomdp.org/2013/06/5th-world-congress-against-the-death-penalty-concludes-in-madrid/>)

Statement by the International Commission against the Death Penalty: 5th World Congress against the Death Penalty – Madrid, 12-15 June 2013 (<http://www.icomdp.org/2013/06/statement-by-the-international-commission-against-the-death-penalty-5th-world-congress-against-the-death-penalty-madrid-12-15-june-2013/>)

Maryland, USA, abolishes the death penalty (<http://www.icomdp.org/2013/05/maryland-usa-abolishes-the-death-penalty/>)

Two more executions in Japan (<http://www.icomdp.org/2013/04/two-more-executions-in-japan/>)

More executions in Iraq (<http://www.icomdp.org/2013/04/more-executions-in-iraq/>)

Executions in Saudi Arabia (<http://www.icomdp.org/2013/04/executions-in-saudi-arabia/>)

7th Meeting of the International Commission against the Death Penalty (ICDP) 15-16 April 2013 (<http://www.icomdp.org/2013/04/7th-meeting-of-the-international-commission-against-the-death-penalty-icdp-15-16-april-2013-2/>)

Executions in Iraq continue (<http://www.icomdp.org/2013/04/executions-in-iraq-continue/>)

Kuwait resumes executions (<http://www.icomdp.org/2013/04/kuwait-resumes-executions/>)

Maryland (USA) close to abolishing the death penalty (<http://www.icomdp.org/2013/05/maryland-usa-abolishes-the-death-penalty/>)

Indonesia resumes executions (<http://www.icomdp.org/2013/03/indonesia-resumes-executions/>)

21 people sentenced to death in Egypt (<http://www.icomdp.org/2013/03/21-people-sentenced-to-death-in-egypt/>)

UN Human Rights Council event calls for global abolition of the death penalty (<http://www.icomdp.org/2013/02/un-human-rights-council-event-calls-for-global-abolition-of-the-death-penalty/>)

Three prisoners on death row executed in Japan on 21 of February (<http://www.icomdp.org/2013/02/three-prisoners-on-death-row-executed-in-japan-on-21-of-february/>)

Second execution in India in just three months (<http://www.icomdp.org/2013/02/second-execution-in-india-in-just-three-months/>)

Use of the death penalty in the USA continues to decline (<http://www.icomdp.org/2013/01/use-of-the-death-penalty-in-the-usa-continues-to-decline/>)

Rizana Nafeek, a Sri Lankan housemaid, executed in Saudi Arabia (<http://www.icomdp.org/2013/01/rizana-nafeek-a-sri-lankan-housemaid-executed-in-saudi-arabia/>)

## Tribunes libres et interviews de la CIPM en 2013 :

Tribune libre de M. Mayor, président de la CIPM, publiée par *Diplomatic Aspects* à l'occasion de la dernière réunion de la CIPM en Belgique, 20 décembre 2013. Voir le site ([http://aspectdiplomatie.ro/index.php?option=com\\_content&view=article&id=6590:international-commission-against-the-death-penalty&catid=28:current-users&Itemid=61](http://aspectdiplomatie.ro/index.php?option=com_content&view=article&id=6590:international-commission-against-the-death-penalty&catid=28:current-users&Itemid=61))

Tribune libre de M. Mayor, président de la CIPM, et M. Amato, membre de la CIPM, publiée par *Il Sole 24 Ore* à l'occasion de la Journée des droits de l'homme, 12 décembre 2013. Voir le site (<http://www.ilsole24ore.com/art/notizie/2013-12-12/sia-forte-no-pena-morte-064449.shtml?uuiid=ABZ6hXj&fromSearch>)

Tribune libre de M. Mayor, président de la CIPM, et M. Richardson, membre de la CIPM, publiée par *The Global Post* à l'occasion de la Journée des droits de l'homme, 10 décembre 2013. Voir le site (<http://www.globalpost.com/dispatches/globalpost-blogs/commentary/global-trend-end-death-penalty-human-rights-day-2013>)

Tribune libre de M. Mayor, président de la CIPM, et de Mme Hanne Sophie Greve et Mme Ioanna Kucuradi et M. Ibrahim Najjar, membres de la CIPM, publiée par *OtherNews* à l'occasion de la Journée des droits de l'homme, 10 décembre 2013. Voir le site (<http://www.other-news.info/2013/12/human-rights-day-capital-punishment-in-2013/>). Voir la page d'accueil (<http://www.other-news.info/>)

Article de M. Mattarollo, membre de la CIPM et ambassadeur de l'UNASUR en Haïti, et Alfonso Diez, ambassadeur de l'Union européenne en Argentine, à l'occasion de la Journée mondiale contre la peine de mort, 10 octobre. Voir le site (<http://www.buenosairesherald.com/article/142541/for-life-against-capital-punishment>). Format PDF (anglais et espagnol) (<http://www.icomdp.org/cms/wp-content/uploads/2013/02/articulo-pena-de-muerte-pdf-2013.pdf>)

Article de M. Mayor et de Mme Jahangir à l'occasion de la Journée de l'indépendance du Pakistan, 13 août 2013, publié en ligne par *DAWN*. Voir le site (<http://www.dawn.com/news/1035552/death-penalty-challenge>). Format PDF (anglais) (<http://www.icomdp.org/cms/wp-content/uploads/2013/02/OpEd-Pakistan-August2013.pdf>)

Article de M. Mayor, président de la CIPM, consacré au 5e Congrès mondial contre la peine de mort, *IPS*, 28 mai 2013. Voir le site (<http://www.ipsocticias.net/2013/05/columna-un-congreso-para-liberar-al-mundo-de-la-pena-de-muerte>)

Déclaration de Mme la baronne Scotland et de Mme Dreifuss : « Vers l'abolition de la peine de mort », 13 mars 2013. Voir le site (<http://www.guardian.co.uk/letters/2013-03-13/towards-abolition-death-penalty>)

Article de M. Najaar, membre de la CIPM, publié par *L'Orient Le Jour*, 8 mars 2013. Voir le site (<http://www.lorientlejour.com/article/804215/L%27abolition-de-la-peine-de-mort%2C-un-combat-qu%27Ibrahim-Najjar-a-fait-sien.html>)

Article de M. Mayor, président de la CIPM, publié en ligne et en édition papier par *Le Temps* (Genève), 22 février 2013. Format PDF (anglais) (<http://www.icomdp.org/cms/wp-content/uploads/2013/02/Article-ICDP-oped-Le-Temps-21-Feb-2013-English.pdf>). Format PDF (français) (<http://www.icomdp.org/cms/wp-content/uploads/2013/02/Article-ICDP-Le-Temps-22-Feb-2013.pdf>)

Article de M. Mayor, président de la CIPM, de M. Bedjaoui et Mme Dreifuss, membres de la CIPM, publié en ligne par le *New York Times / International Herald Tribune*, 20 février 2013, et dans l'édition papier de *l'International Herald Tribune*, 21 février 2013. Format PDF (<http://www.icomdp.org/cms/wp-content/uploads/2013/02/Final-oped-for-IHT-Feb-2013.pdf>). Voir le site (<http://www.nytimes.com/2013/02/21/opinion/global/stepping-back-from-capital-punishment.html>)

Article de M. Mayor, président de la CIPM, soulignant la nécessité d'agir contre la peine capitale en Indonésie, publié par *The Jakarta Post*, 3 février 2013. Format PDF (<http://www.icomdp.org/cms/wp-content/uploads/2013/02/Indonesia-oped-Jakarta-Post-final.pdf>). Voir le site (<http://www.thejakartapost.com/news/2013/02/03/the-need-action-death-penalty.html>)

## Interviews

Interview accordée par M. Mayor, président de la CIPM, à la radio Cuarto Mundo à l'occasion du 5e Congrès mondial contre la peine de mort, Madrid, le 13 juin 2013 (en espagnol). Voir le site (<http://www.rtve.es/alcanta/audios/cuarto-mundo/cuarto-mundo-pena-muerte-se-avanza-abolicion-13-06-13/1870531/>)

Interview accordée par M. Mayor, président de la CIPM, à Amnesty International, le 6 février 2013. Voir le site (<https://www.es.amnesty.org/noticias/entrevistas/entrevista/articulo/la-pena-de-muerte-se-habra-relegado-a-los-libros-de-historia-en-menos-de-20-anos/>)

## Bulletins d'information de la CIPM (en anglais) :

n° 9, décembre 2013 (<http://us5.campaign-archive1.com/?u=f6776db9110d4141495abf89e&id=78eb2366e7>)

n° 8, novembre 2013 (<http://us5.campaign-archive2.com/?u=f6776db9110d4141495abf89e&id=34a924bc6d>)

n° 7, octobre 2013 (<http://us5.campaign-archive2.com/?u=f6776db9110d4141495abf89e&id=ebbfddfd05>)

n° 6, août-septembre 2013 (<http://us5.campaign-archive1.com/?u=f6776db9110d4141495abf89e&id=bef961fc18>)

n° 5, juillet 2013 (<http://us5.campaign-archive2.com/?u=f6776db9110d4141495abf89e&id=41a673b0be>)

n° 4, juin 2013 (<http://us5.campaign-archive2.com/?u=f6776db9110d4141495abf89e&id=0a9727adcc>)

n° 3, mai 2013 (<http://us5.campaign-archive2.com/?u=f6776db9110d4141495abf89e&id=67c254b0fe>)

n° 2, avril 2013 (<http://us5.campaign-archive2.com/?u=f6776db9110d4141495abf89e&id=99792f750>)

n° 1, mars 2013 (<http://us5.campaign-archive1.com/?u=f6776db9110d4141495abf89e&id=38e3662ac8>)

---

**Commission internationale  
contre la peine de mort (CIPM)  
Rapport 2013**

© 2013 Commission internationale  
contre la peine de mort,  
Secrétariat de la Commission  
internationale contre la peine de  
mort

ICDP  
Rue Rothschild 20  
1202 Genève  
Suisse

[www.icomdp.org](http://www.icomdp.org)  
Tel: +41 22 908 4422

Editeurs:  
Asunta Vivó Cavaller  
Eriona Kucuqi  
Rajiv Narayan

